

**MAIRIE DE MEYENHEIM**  
**68890 MEYENHEIM**  
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 10 juillet 2020**

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la salle polyvalente le 10 juillet 2020 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 3 juillet 2020. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

**Etaient présents** : MM. FURLING Armand, HOLLER Jean-Luc, Adjoints, Mmes BONTEMPS Geneviève, MASSON Laurence, Adjointes ; Mmes GUTLEBEN Cécile, LANG Christelle, BRUDER Rachel ; MM. GEILLER Philippe, RIBER Geoffrey ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Eric TREHIOU a donné procuration à Mme Françoise BOOG  
M. Geoffrey HANSER a donné procuration à M. Armand FURLING  
Mme Aurélie LERCH a donné procuration à M. Geoffrey RIBER  
M. JEGGY Fabrice a donné procuration à M. HOLLER Jean-Luc  
Mme VOCT Sylvie a donné procuration à Mme MASSON Laurence

**Ordre du jour**

1. Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal (Arrêté préfectoral du 2 juillet 2020)
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 juin 2020
3. Désignation du secrétaire de séance
4. Délégation de signature
5. Commission d'appel d'offres
6. Travaux salle polyvalente
7. Création d'un service de paiement en ligne pour les factures d'eau et assainissement
8. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
9. Instauration d'une amende forfaitaire pour prise en charge des dépôts sauvages
10. Instauration d'une amende forfaitaire pour déjection canine sur la voie publique
11. Permis de construire
12. Divers

**1. Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal**

Voir le procès-verbal de l'élection sur les pages précédentes.

**2. Approbation du PV de la séance du 16 juin 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2020 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

### **3. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme MASSON Laurence en qualité de secrétaire de séance.

### **4. Délégation de signature**

Le Conseil Municipal a attribué des délégations de signature au Maire en sa séance du 29 mai 2020. La Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller a émis des observations nécessitant une nouvelle délibération.

Vu les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du CGCT,

Considérant que le Maire peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**Art. 1er** - Le maire est chargé, par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les avenants aux contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

6° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 5 000 € ;

7° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, le Conseil Municipal décide de ne pas fixer de conditions ;

**Art. 2** - Le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

**Art. 3** - Le Maire doit rendre compte aux réunions du conseil municipal des décisions prises en application de la présente délibération.

## **5. Constitution de la commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal a procédé le 29 mai 2020 à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. 4 titulaires et 4 suppléants ont été élus.

La Préfecture de Colmar a déféré cette élection auprès du Tribunal administratif de Strasbourg en vue de son annulation car en application de l'article L.1411-5 du CGCT, 3 titulaires et 3 suppléants doivent être élus. Une démission des membres de la commission et une nouvelle élection rendrait le contentieux sans objet.

Le Conseil Municipal procède à nouveau à la composition de la commission d'appel d'offres : le Maire en est d'office la Présidente, par contre les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants sont élus.

Après vote la commission d'appel d'offres est constituée des membres suivants :

- membres titulaires : Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER et Philippe GEILLER,
- membres suppléants : Geoffrey HANSER, Geoffrey RIBER et Aurélie LERCH.

## **6. Travaux salle polyvalente**

### **A. Remplacement des ballons d'eau chaude**

Le Conseil Municipal a examiné les devis relatifs au remplacement des ballons d'eau chaude. Après délibération, les travaux sont attribués à l'entreprise ROTH David pour un montant de 9 521,08 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

### **B. Remplacement d'éléments de cuisine**

Le Conseil Municipal a examiné les devis relatifs au remplacement du lave-vaisselle, de l'évier, du plan de travail associé et d'une armoire frigorifique.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les travaux à l'entreprise Alsace Cuisine Pro pour un montant de 8 021,88 € TTC.
- le transfert de crédits d'un montant de 8 500 € du compte 020 (Dépenses imprévues) au compte 21318 (Autres bâtiments publics).

### **C. Installation d'une chambre froide**

Le Conseil Municipal a étudié l'installation d'une chambre froide.

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

## **7. Création d'un service de paiement en ligne pour les factures d'eau et assainissement**

Madame le Maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1er juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1er juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1er janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Elle précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures d'eau-assainissement. Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Concrètement, la mise en place de PayFIP offre la possibilité d'utiliser le site sécurisé de la DGFIP

Elle rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement (chèque, espèces ou prélèvement automatique).

Le coût pour la collectivité est le suivant :

- Montant supérieur à 20 € : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.
- Montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1er août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de proposer, à partir du 01/01/2021, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers.

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

## **8. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2019, présenté par M. FURLING Armand Adjoint.

Mme le Maire remercie M. FURLING pour son implication au bon fonctionnement des réseaux et au suivi des consommations d'eau et des travaux.

## **9. Instauration d'une amende forfaitaire pour prise en charge des dépôts sauvages**

Les dépôts sauvages d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune.

Constatation faite que certaines personnes indécates se débarrassent de leurs ordures dans les endroits publics, le Maire propose de facturer au contrevenant qui sera identifié, un forfait d'enlèvement et d'élimination des dépôts sauvages.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'instaurer un tarif forfaitaire de 250 € pour l'enlèvement des dépôts sauvages ménagers par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- décide la refacturation des frais réels acquittés par la commune pour l'enlèvement des dépôts sauvages supérieurs à 1m<sup>3</sup> par un prestataire aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- charge le Maire ainsi que les garde-champêtres de la Brigade Verte de l'application de la présente délibération,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

### **10. Instauration d'une amende forfaitaire pour enlèvement de déjection canine sur la voie publique**

La commune est régulièrement interpellée par les administrés au sujet des déjections de chiens aux abords des habitations et sur les lieux de promenade.

Les nombreux articles parus régulièrement dans le bulletin communal n'étant pas pris en compte par les propriétaires de chiens, il est proposé de mettre en place une taxe d'un montant de 50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'instauration de cette taxe,
- charge le Maire ainsi que les garde-champêtres de la Brigade Verte de l'application de la présente délibération,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

### **11. Permis de construire**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis de construire pour la construction :

- de deux cellules de stockages au lieu-dit « Auf das Straessel », déposé par l'EARL de Meyenheim,
- d'une maison d'habitation sise rue des Artisans, déposé par M. RIBER Geoffrey et Mme MARSCHALL Laure.

### **12. Divers**

Délibérations de la Communauté de Communes :

#### **Installation du Conseil de la 3CHR**

En date du 08 juillet 2020 les 28 délégués de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ont été installés et ont procédé aux élections suivantes :

Président : Michel HABIG

Vice-Présidents :

- Françoise BOOG chargée de la Petite enfance, enfance et jeunesse,
- Franck PAULUS chargé du Développement économique et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire,
- Corinne SICK chargée de l'Animation et promotion du territoire (tourisme, culture et sport),
- Jean-Pierre WIDMER chargé des Finances,
- Alain ZEMB chargé des travaux réalisés par la CCCHR ou en maîtrise d'ouvrage délégué et de la préparation aux transferts de compétence obligatoire Eau et Assainissement,
- René MATHIAS chargé Aménagement de l'espace (suivi du PLUI, relation PETR, SCOT RVGB),
- Gilbert VONAU chargé du Développement durable (mobilités douces, environnement, GERPLAN, plan climat territorial),
- Léonard REYMANN chargé de la Gestion et de la valorisation des déchets.

Les membres du Conseil de Communauté ont :

- procédé à la mise en place des commissions,
- désigné les nouveaux délégués auprès des divers organismes et associations,
- déterminé les délégations au Président,
- attribué les indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents.

### Vote des budgets

Le Conseil de Communauté a décidé d'adopter les budgets primitifs 2020 comme suit :

<b>Budgets</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Principal</b>	9 810 000	8 238 000	<b>18 048 000</b>
<b>Enfance jeunesse</b>	1 664 000	397 000	<b>2 061 000</b>
<b>Ordures ménagères</b>	2 051 000	252 000	<b>2 303 000</b>
<b>Sous total</b>	<b>13 525 000</b>	<b>8 887 000</b>	<b>22 412 000</b>
<b>ZAID</b>	10 813 000	9 289 000	20 102 000
<b>ZA9</b>	10 575 000	8 633 000	19 208 000
<b>Sous total</b>	<b>21 388 000</b>	<b>17 922 000</b>	<b>39 310 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 913 000</b>	<b>26 809 000</b>	<b>61 722 000</b>

Analyse :

La stratégie qui consistait à promouvoir le développement du territoire en favorisant l'investissement a permis d'investir dans le développement économique. Ces lourds investissements destinés à promouvoir l'activité et le développement économique du territoire portent désormais leurs fruits.

Les recettes fiscales générées par l'activité de ces nouvelles entreprises permettent de renforcer les actions au bénéfice de la population et en faveur de l'enfance et de la jeunesse (1 380 000 €).

Cette politique volontariste a contribué à faire face à la baisse des dotations de l'Etat ainsi que la charge nouvelle que constituait le FPIC.

Elle permet aujourd'hui de développer davantage la solidarité intercommunale. :

- la prise en charge de 2018 à 2020 du déploiement de la Fibre Optique pour un montant de 1 150 000 € (175 € la prise),
- en 2019 le budget annuel alloué au fonds de concours a été multiplié par cinq (50 000 à 250 000 €)
- en 2020 une enveloppe nouvelle de 300 000 € est prévue au titre de la dotation de solidarité communautaire.

### **Délibérations des 22 juin et 08 juillet 2020**

Par ailleurs le Conseil de Communauté a décidé :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition inchangés depuis 2011,
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente d'un terrain de 60 ares 11 situé dans la ZA d'Oberhergheim à l'entreprise TRADEC (travaux publics) au prix de 186 381 € HT,
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente d'un terrain de 3 ares 66 situé dans la ZA d'Oberhergheim à M. ZIMMERLE David au prix de 11 346 € HT,
- le versement de trois subventions de 500 € chacune dans le cadre du soutien financier « Habiter mieux 68 »,
- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 kVA,
- l'installation d'un périscolaire modulaire à Oberentzen pour un montant estimatif de 188 460 €,
- d'approuver l'avenant n° 6 à la délégation de service public avec l'association Imagine portant sur l'ouverture d'un site périscolaire à Oberentzen et la modification des capacités d'accueil passant pour les sites d'Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen et Oberentzen de 165 à 187 pour l'accueil de midi et de 100 à 132 pour l'accueil du soir (avenant sans incidence financière),
- d'augmenter de 1% à compter du 1er septembre 2020 les tarifs des accueils périscolaires, les tarifs des animations Enfance et Jeunesse étant maintenus aux tarifs 2019/2020,
- de verser une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail pendant la crise sanitaire,
- de porter de 15 à 20 € par mois et par agent la participation de la 3CHR au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance,
- d'instaurer au titre de l'année 2020 le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour l'attribution de marchés de travaux, d'études et d'avenant concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aménagement des zones artisanales.

Mme BONTEMPS Geneviève et Mme LANG Christelle ont fait part aux membres du Conseil Municipal du compte rendu du Conseil d'Ecole du 24 juin 2020

Personne ne demandant plus la parole, la réunion est close à 21 h 45 .

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 10 juillet 2020
--

**Ordre du jour**

1. Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal (Arrêté préfectoral du 2 juillet 2020)
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 juin 2020
3. Désignation du secrétaire de séance
4. Délégation de signature
5. Commission d'appel d'offres
6. Travaux salle polyvalente
7. Création d'un service de paiement en ligne pour les factures d'eau et assainissement
8. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
9. Instauration d'une amende forfaitaire pour prise en charge des dépôts sauvages
10. Instauration d'une amende forfaitaire pour déjection canine sur la voie publique
11. Permis de construire
12. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal	Donne procuration à M. HOLLER Jean-Luc	
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal	Donne procuration à Mme BOOG Françoise	
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale	Donne procuration à Mme MASSON Laurence	
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal	Donne procuration à M. FURLING Armand	
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale	Donne procuration à M. RIBER Geoffrey	